

## **PROCES VERBAL**

### **Conseil Municipal du 20 mars 2026**

Nombre des conseillers

En exercice : 19

Présents : 17 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.03.2026

Présents : Laurent DUPAS, Jennifer ROUHAUD, Alexis MAINARD, Maïté GENAUZEAU, Didier AUGER, Sabrina JUTARD, Emile LOMBARDO, Yannick HERBAUDIÈRE, Sandrine JACQUAT, Alban CUNY, Nicolas AUBINEAU, Ludivine DRAPEAU, Adrien MARTIN, Marie COSSARD, Sabine REMAUD, Jean-Pierre MELDON, Ludovic CHAPILLON.

Absent non excusé :

Absent excusé : Justine BOUYER (pouvoir à J.ROUHAUD), Elise BAUDET (pouvoir à M.GENAUZEAU)

Secrétaire de séance : Jennifer ROUHAUD

### **1 - Objet : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS - VOTANTS : 19**

#### **RAPPORTEUR : LAURENT DUPAS**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que, le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer à 5 le nombre de postes d'adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents :**

**D'approuver la création de 5 postes d'adjoint au maire.**

### **2- Lecture de la charte de l'élu local faite par Monsieur le Maire**

**Un exemplaire a été remis à chaque conseiller**

Fin de la réunion à 21h00

La secrétaire, Jennifer ROUHAUD



Le 23.03.2026

Le Maire, L.DUPAS

